

Activ'emploi

DÉONTOLOGIE MISE À MAL

Depuis plusieurs mois, la direction régionale tente d'imposer aux usagers en modalité Suivi et Guidé la prestation Activ'emploi. Pour cela, tous les moyens sont bons, au mépris de la déontologie la plus élémentaire et de la méthodologie du conseil en évolution professionnelle.

UNE PRESTATION DISCUTABLE

Les injonctions des directions territoriales et des équipes locales de direction se multiplient pour imposer **l'inscription systématique** à la prestation Activ'emploi. Les conseillers qui refusent de se prêter à ces dérives doivent alors endurer des **représailles** : rappels à l'ordre, entretiens de recadrage, objectifs chiffrés individuels, vexations diverses, etc. Pourtant, le cahier des charges de la prestation prévoit expressément que « *Lors de tout entretien, le conseiller peut proposer cette prestation dès lors que son diagnostic valide que le demandeur d'emploi relève du public concerné par Activ'emploi* ».

DES PRATIQUES ABUSIVES

Il est par ailleurs nécessaire de rappeler qu'Activ'emploi est une prestation délivrée aux demandeurs d'emploi autonomes, précisément le public qui n'a pas besoin de ce type de prestation. Actuellement, la **direction n'hésite pas à menacer abusivement les demandeurs** de les radier s'ils refusent ce qui aurait dû être un service mais devient une obligation. La direction régionale, interpellée par le SNU, a bien été obligée de reconnaître que ces pratiques étaient de véritables dérives. Le recours à une prestation ne doit être qu'un levier parmi d'autres dans notre offre de service, la prescription systématique actuelle est une remise en cause des droits des demandeurs, de nos missions de service public et de notre métier.

DES CONSEILLERS MENACÉS

Alors même que les objectifs budgétaires de Pôle emploi organisent un **service dégradé** et le **sous-effectif des personnels**, comment comprendre que Pôle emploi dépense plusieurs centaines de millions d'euros pour une prestation à l'utilité discutable ? Cette prestation répondrait-elle à des objectifs moins avouables ? Activ'emploi, en transférant massivement les demandeurs vers des prestataires privés, s'inscrit dans le processus de **privatisation d'une partie de notre activité**. Activ'emploi, en généralisant le recours aux prestataires privés, participe au processus de **déqualification des personnels de Pôle emploi**.

LE SNU INVITE LES COLLEGUES A NE PAS CÉDER AUX INJONCTIONS, A NE PAS SOLDER LEUR MÉTIER.

Le SNU soutiendra tous les collègues qui décideront de rester acteurs de leur métier en respectant le diagnostic partagé, en orientant les demandeurs vers le service adapté à leur situation et en s'assurant de leur accord.

LE SNU INTERVIENDRA AUPRES DE LA DIRECTION RÉGIONALE ET DES DIRECTIONS LOCALES POUR RECADRER LES PRATIQUES ABUSIVES CONSTATÉES PAR LES AGENT-ES SUR LEUR SITE.